



Droit de prehension de la mairie pour l'achat d'un terrain

Par **saglietto**, le **01/02/2008** à **19:31**

Je dois acheter un terrain le notaire me dis que il faut attendre 2 mois (droit de préhension de la mairie)?????

Puis je avoir des précisions sur ce droit

Ce droit m oblige de décaler mes travaux

C'est la première fois que j'attend parler de ce droit

merci

Sincères salutations